

Avis n°2

*« De nouvelles politiques
en direction des jeunes »*

Février 2013

Le Forum Français de la Jeunesse s'est créé il y a près d'un an. Il vit par la volonté des principales organisations de jeunes. Celle de voir, en France, la jeunesse prendre la parole afin de faire avancer le débat public.

Par-delà leurs divergences, ces organisations sont convaincues que la jeunesse a une parole à apporter à notre société. C'est un impératif démocratique d'entendre cette parole. Celle d'une génération qui a du mal à se faire une place dans le monde du travail et dans les divers lieux de représentation. La jeunesse devra assumer demain les choix d'aujourd'hui.

Le Forum français de la Jeunesse est une assemblée autonome des pouvoirs publics. Il se veut un espace d'échange et de travail sur l'ensemble des enjeux que traverse notre société et doit prendre sa place dans la définition des politiques publiques.

Dans ce sens, un premier avis, paraissait le 22 juin 2012, relatif à la participation des jeunes et mettait en avant le fait de :

- Limiter les mandats dans le nombre et la durée**
- Reconnaître du Forum Français de la Jeunesse**

Ce second avis s'invite dans le débat public à quelques jours du Comité interministériel à la Jeunesse.

Les organisations de jeunes attendent que ce comité réponde « aux réels enjeux qui intéressent les jeunes en prenant en compte la jeunesse comme période charnière et invitent l'ensemble des acteurs à se tourner davantage vers les jeunes pour construire avec eux l'avenir» (texte fondateur du Forum Français de la jeunesse).

Cet avis est leur contribution.



Les organisations membres : AnimaFac, Association des Elus et de la Vie Lycéenne (AEVL), EmeVia, Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), UDI (JFD), Les Jeunes Ecologistes, Les Jeunes Populaires, Les Jeunes Radicaux, Les Jeunes Radicaux de Gauche (JRG), Mouvement des Etudiants (MET), Mouvement des Jeunes Communistes de France (MJCF), Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS), Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), Promotion et Défense des Etudiants (PDE), Union Nationale des Etudiants de France (UNEF), Union Nationale des Lycéens (UNL).



Le second avis du Forum Français de la Jeunesse (FFJ) porte sur le renouvellement des politiques en direction des jeunes. Il apparaît comme essentiel que le FFJ récemment constitué puisse s'exprimer sur les axes forts qu'il souhaite voir être intégré dans les politiques publiques menées en direction des jeunes.

Il apparaît important pour le FFJ de formuler des propositions dans la perspectives des réformes qui vont être menées à destination des jeunes et qui seront impulsées lors du comité interministériel jeunesse qui se tiendra en janvier 2013. L'avis formulé ici est traversé par une volonté, celle d'agir pour reconnaître la jeunesse comme un atout pour la société. Alors que la force de la France repose sur la vivacité de sa démographique, nous regrettons que les politiques publiques en direction des jeunes soient parcellaires et insuffisantes.

C'est pour rompre avec cette situation que nous formulons des propositions afin de faire avancer 6 chantiers prioritaires :

1. LE DROIT A L'ORIENTATION

2. L'ACCES DES JEUNES AUX DROITS SOCIAUX

3. LE DROIT AU LOGEMENT

4. L'ACCES A LA MOBILITE

5. LA RECONNAISSANCE ET LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT

6. LA FACILITATION DES INITIATIVES JEUNES

Cet avis repose sur trois principes majeurs :

- Le FFJ n'a pas la prétention d'inventer sur mesure de nouveaux dispositifs. Il souhaite par cet avis porter en son nom, des mesures qui ont fait l'objet de nombreux débats ces dernières années et qui ont conduit à des consensus sur les réponses politiques à apporter aux difficultés que rencontrent les jeunes. Que ça soit les débats qui ont traversé la commission Hirsch et qui ont abouti à la publication du livre vert en 2009, ou plus récemment les avis rendus par le Conseil Économique, Social et Environnemental, de nombreuses mesures font consensus parmi les organisations de jeunesse.

- Notre avis est traversé par une préoccupation, celle qui consiste à porter l'amélioration des conditions de vie et d'insertion sociale des jeunes dans une optique, celle du développement durable de notre pays. L'investissement dans la jeunesse doit sortir des logiques purement comptables. En protégeant la jeunesse, et en faisant de cet âge de la vie « le temps de tous les possibles », la société toute entière doit préparer l'avenir du pays en agissant sur une logique de long terme.

- Enfin nous faisons reposer toutes nos propositions sur une méthode : l'étude d'impact sur la jeunesse qui doit précéder chaque mesure à venir. Sur le principe de

celle existant au Québec, nous souhaitons l'instauration d'une « clause impact jeunesse ». Préalablement à chaque décision (loi, décret, texte réglementaire...) nous voulons qu'une étude d'impact soit réalisée pour mesurer sur les jeunes l'incidence. Que cela soit sur les impacts à court ou à long terme, nous voulons que ce système soit généralisé à l'ensemble des politiques publiques qui touchent les jeunes. Pour garantir la qualité de ces études, nous souhaitons la mise en place d'une agence dirigée par des experts indépendants.

Cet avis n'a pas vocation à être exhaustif. Il est complémentaire au 1^{er} avis du FFJ sur la limitation des mandats et la reconnaissance du Forum. Il intervient alors que nous entamons en parallèle la rédaction d'un avis sur la santé des jeunes. Conformément aux deux autres, celui que nous consacrons aux « politiques de jeunesse » à vocation à faire des jeunes des acteurs à part entière de notre société.

Propositions :

Proposition 1 : Création d'un service public d'orientation

Proposition 2 : Permettre l'accès des jeunes au droit commun

Proposition 3 : Extension du RSA aux moins de 25 ans

Proposition 4 : Garantir un droit à la formation et à l'insertion pour les jeunes

Proposition 5 : Garantir le droit au logement des jeunes

Proposition 6 : Éduquer les jeunes à la mobilité et les sensibiliser par l'intermédiaire des pairs

Proposition 7 : Faciliter l'accès aux transports

Proposition 8 : Développer la mobilité internationale et sauver le programme ERASMUS

Proposition 9 : Favoriser les programmes de mobilité courte

Proposition 10 : Multiplier les lieux de participation des jeunes

Proposition 11 : Faire évoluer le service civique

Proposition 12 : Reconnaître l'action associative, syndicale et politique des jeunes

Proposition 13 : Mettre en place un programme de développement des organisations de jeunes



1. LE DROIT A L'ORIENTATION POUR TOUS

L'orientation joue un rôle prépondérant pour la jeunesse, particulièrement dans un contexte socio-économique défavorable. Cette notion est définie comme l'ensemble des activités qui visent à aider les individus, à tout moment de leur vie, à faire un choix d'éducation, de formation et de profession (Conférence PETRA, Rome, novembre 1994). L'orientation a donc la vocation de mettre en œuvre un projet personnel et professionnel.

Il convient de mettre en perspective l'orientation avec le processus de démocratisation connu en France jusqu'au milieu des années 1990. Ce dernier a amené une part majeure de la jeunesse vers les études supérieures ; le nombre total d'étudiants est passé de 850 000 en 1970 à 2,3 millions en 2010. Cette évolution importante a impacté l'emploi des jeunes et l'organisation du système scolaire. Le profil des bacheliers s'est ainsi modifié : la proportion des titulaires d'un bac technologique ou professionnel est aujourd'hui équivalente aux titulaires d'un bac général. Face à l'afflux rapide d'élèves, les cursus se sont profondément transformés et les éléments déclencheurs de l'orientation ont été retardés. Bien que le bilan de cette démocratisation soit positif et que la stratégie gagne à être poursuivie, son impact ne suffit pas à gommer les inégalités de position déterminées par l'origine sociale des jeunes.

Par ailleurs, l'école laisse de nombreux jeunes sur le bord de la route. Chaque année, on estime à 140 000 le nombre de jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme de niveau V, c'est-à-dire avec au plus un brevet des collèges¹. Plus encore, il apparaît que le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans demeure très élevé (22,7 % soit plus du double de la moyenne des actifs). Le constat est encore plus flagrant pour les jeunes peu ou pas qualifiés (44,3 % de taux de chômage). En ce sens, il est clair que le diplôme initial protège du chômage, d'autant plus s'il est de niveau élevé.



Proposition 1 : le FFJ propose d'organiser un service public de l'orientation, de l'information et de l'accompagnement, compétent du secondaire jusqu'à l'entrée dans la vie active puis tout au long de la vie.



La mise en place d'un droit à l'orientation pour tous doit être une des priorités de la nouvelle politique en direction des jeunes. Le défi de l'orientation réussie doit satisfaire à la triple exigence suivante :

- Élever, avec des chances égales quels que soient le sexe ou l'origine sociale des jeunes, le niveau de qualification de toute une génération sans laisser

¹ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale (DEPP) et à partir des données de l'enquête emploi de l'INSEE.

durablement une partie de la jeunesse sortir sans diplôme du système scolaire ;

- Organiser la poursuite de formation en l'articulant mieux avec les besoins durables du monde socio-économique dans une logique de parcours ;
- Permettre aux jeunes de trouver une voie d'insertion professionnelle en adéquation avec leurs aspirations et leurs capacités, via un accompagnement personnalisé et collectif par les pairs.

Afin de relever le défi d'une orientation réussie pour le plus grand nombre, le FFJ propose la mise en place d'un service public de l'orientation, de l'information et de l'accompagnement. Cette activité concernerait l'éducation scolaire, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et l'accès à la vie active. Basé sur le regroupement des dispositifs d'orientation intervenant sur le territoire (ONISEP, réseau information jeunesse, CIO, SCUIO, missions locales, etc.), ce service serait déployé de façon cohérente nationalement, au niveau des territoires de façon à garantir un maillage optimal notamment au sein des lieux de formation. Le dispositif assurera les missions suivantes :

- Garantir une information fiable, neutre et gratuite ;
- Proposer des possibilités de réorientation au cours des cursus ;
- Repérer les jeunes en situation de décrochage scolaire ;
- Accompagnement des jeunes vers l'insertion professionnelle et dans leurs initiatives (mobilité, engagement, etc.).

Par ailleurs, le FFJ souhaite que la formation initiale et continue des personnels chargés de l'animation du service public de l'orientation, de l'information et de l'accompagnement intègre une part importante de sensibilisation au milieu professionnel, de façon à garantir une cohérence de leurs connaissances avec les évolutions socio-économiques.



2. PERMETTRE AUX JEUNES D'ACCEDER AUX DROITS SOCIAUX

La France dispose d'un atout à travers sa jeunesse. En étant un des rares pays de l'Union Européenne à connaître un élan démographique favorable, notre pays éprouve pourtant de lourdes difficultés à reconnaître le temps de la vie qu'est celui de la jeunesse. Le Forum Français de la Jeunesse pense que la période de la vie que les jeunes consacrent à leur formation initiale et à leur insertion socioprofessionnelle doit faire l'objet de l'ouverture de nouveaux droits à destination des jeunes. De l'ouverture des droits sociaux aux moins de 25 ans à la reconnaissance du droit à la formation en passant par le droit au logement et à la mobilité, le Forum Français de la Jeunesse formule ici des axes constitutifs d'un nouveau pacte générationnel à destination des jeunes.



Proposition 2 : permettre l'accès des jeunes au droit commun



Tous les jeunes, qu'ils soient dans une situation de formation ou d'emploi doivent se qualifier et enrichir leurs compétences. Ils doivent disposer de moyens d'existence autonomes. Quand un jeune n'est pas en situation de formation et d'emploi, quel que soit son âge, il doit pouvoir bénéficier des dispositions communes en matière de ressources et de couverture sociale. Cela doit être le cas dans l'accès à la santé et notamment à la Couverture Maladie Universelle. L'accès au droit commun doit devenir la règle minimum pour les jeunes, des dispositifs plus favorables pouvant s'y substituer.



Proposition 3 : mettre fin aux « discriminations à l'âge » en permettant l'extension du RSA aux moins de 25 ans



L'extension du RSA aux jeunes de moins de 25 ans gagne du terrain dans le débat public. Récemment ce sont deux avis du Conseil Économique Social et Environnemental, ainsi qu'un rapport de l'INSEE qui se sont déclarés favorables à l'extension du dispositif. Cette mesure faisait également l'objet de vives discussions en 2009 dans le cadre de la commission Hirsch en charge d'établir des propositions en faveur de l'autonomie des jeunes.

Cette mesure constituerait donc un signal fort à destination des 25% de jeunes qui aujourd'hui connaissent le chômage. Cela permettrait d'offrir une protection sociale minimale pour les jeunes ne pouvant accéder aux minimas sociaux, car n'ayant pas ou peu d'expérience professionnelle. Pour le FFJ, il est urgent d'agir en modifiant les critères d'ouverture du RSA afin d'abaisser la barrière d'âge aux jeunes de moins de 25 ans.



Proposition 4 : garantir un droit à la formation et à l'insertion pour sortir les jeunes de la précarité



Notre pays s'est fixé des objectifs de formation ambitieux. La loi Jospin de 1989 porte l'objectif de 80% d'une classe d'âge diplômée du baccalauréat, la loi Fillon de 2005 fixe également un nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en fixant l'objectif de 50% d'une classe d'âge. Ces objectifs ne sont toujours pas atteints aujourd'hui. Pour être réalisés ils doivent donc être complétés par des dispositifs sociaux garantissant le droit à la formation et à l'insertion de tous les jeunes.

L'état actuel du débat parmi les organisations de jeunesse ne permet pas de déterminer une solution unique. Aujourd'hui deux voies semblent se dessiner : celle de l'allocation « formation » et celle de la dotation « formation ».

Sans trancher la forme et les critères du droit, le FFJ se déclare favorable à la mise en place d'un droit à la formation et à l'insertion assorti d'une aide financière. Ce droit aurait pour objectif de garantir une plus grande continuité dans la couverture sociale et permettrait de sécuriser les parcours de formation et d'insertion des jeunes et d'éviter les ruptures (fin des études, fin de contrat précaire et de l'allocation chômage...). Ce droit pourrait être utilisé dans le cadre de la formation initiale ou pourrait être mobilisé ultérieurement pour suivre une formation, reprendre des études, ou acquérir des compétences par d'autres voies.

La garantie du droit à la formation et à l'insertion vise plusieurs objectifs. La réduction des inégalités entre les jeunes dans le choix des parcours de formation en est un. Ce droit garantirait également une véritable « seconde chance » pour les jeunes sortis sans qualification du système éducatif. Enfin ce droit offre une protection globale couvrant l'ensemble des parcours (alternance, formation qualifiante, recherche d'emploi...).

3. GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT POUR LES JEUNES

L'accès des jeunes au logement est une étape décisive vers leur entrée dans la vie active. Selon plusieurs recherches scientifiques², l'acquisition d'un logement indépendant constitue un attribut de l'autonomie. En ce sens, le départ du foyer familial est un moment crucial car il coïncide bien souvent à une période marquée par des changements (nouveau cycle de formation, entrée dans la vie active, mise en couple, etc.). Pour certains, le départ du domicile familial génère des obstacles et peut-être vécue comme une contrainte.

La situation des jeunes à l'égard du logement doit être mise en perspective avec la crise connue par le secteur. En effet, la plupart des problèmes de logement rencontrés par ces derniers ne leur sont pas spécifiques. Ils concernent également, dans un contexte de pénurie de logements sociaux, tout individu dont les ressources sont insuffisantes pour accéder au parc privé. Cependant certaines difficultés d'accès au logement sont plus spécifiques aux jeunes : logements de petites surfaces, ressources insuffisantes au regard des loyers dans certaines zones tendues, besoin d'une offre de logements de courte durée pour certains publics (en particulier pour les étudiants, les apprentis, les stagiaires, etc.), nécessité globale d'adapter l'offre de logement aux besoins de mobilité des jeunes, etc.

L'enquête logement de l'INSEE (2006) relève des difficultés spécifiques à cette population :

- Réduction de la part des jeunes résidant dans le parc social et des jeunes propriétaires lors des vingt dernières années ;
- Pénurie de logements de petites surfaces tels que les studios (environ 5 % du parc social) et les T2 (18 %) ;
- Surreprésentation des jeunes dans le parc locatif privé (53 % en 2006 contre 42 % en 1988) ;
- Le parc social public géré par les CROUS loge 169 000 places pour 2,3 millions d'étudiants, dont un tiers d'étudiants boursiers de l'enseignement supérieur.

Les jeunes les plus vulnérables sont quant à eux les premiers touchés. Pour ces derniers, l'offre de logements abordables est insuffisante et leurs modalités d'accès constituent des contraintes lourdes à assumer. En outre, l'occupation des logements par les jeunes, en particulier les petites surfaces, se caractérise par un renouvellement fréquent, causé par les stages, l'alternance et les études. En ce qui concerne le logement locatif privé, ce fort turn-over permet aux propriétaires de pratiquer une politique locative agressive, en augmentant les loyers à chaque relocation. En dépit de la mise en place récentes de mesures d'encadrement des loyers à la relocation, la situation reste largement défavorable aux jeunes,

² Notamment les sociologues de la jeunesse Olivier Galand et Cécile Van de Veld

particulièrement les étudiants, qui consacrent 50 % de leur budget au logement (Observatoire de la vie étudiante, 2010). Face à ces difficultés d'accès à la décohabitation, le système d'aides au logement (APL et ALS) contribue à réduire l'effort que les jeunes doivent consentir, compte tenu de la faiblesse de leurs ressources propres. Ces aides sont attribuées en fonction de la situation propre du jeune et constituent à ce titre un modèle à suivre. Estimées en moyenne à 140 euros par mois, elles ne permettent pas suffisamment de réduire aujourd'hui la part du budget des jeunes attribué au logement.



Proposition 5 : le FFJ souhaite que les politiques en faveur des jeunes apportent des solutions durables et globales afin de garantir un droit au logement pour tous les jeunes.



L'accès au logement indépendant doit devenir un levier pour accompagner l'épanouissement des jeunes, faciliter leur mobilité et favoriser l'entrée dans la vie active. Tout d'abord, il est nécessaire de développer le parc immobilier par la construction de logements à destination des jeunes (résidences sociales jeunes, foyers de jeunes travailleurs, logements étudiants, etc.) dont l'occupation est marquée par un fort turn-over. En ce sens, les politiques publiques d'urbanisme visant à promouvoir la mixité sociale, telle que la loi SRU, doivent être renforcées. Ainsi, le FFJ préconise d'augmenter les pénalités prévues pour les communes ne respectant pas les dispositions prévues par l'article 55 de ladite loi. Ensuite, compte-tenu des difficultés connues par les jeunes dans le secteur locatif privé, le FFJ propose d'introduire un encadrement du montant des loyers des petites surfaces sur tout le territoire. Cette disposition serait définie en fonction du loyer moyen calculé sur le bassin de population. Enfin, s'agissant des dispositifs d'aide au logement, le FFJ rappelle l'attachement des jeunes à la garantie et à la caution solidaire plutôt qu'à un système de type assurantiel. A l'instar du CESE, le FFJ appelle au développement d'un système de cautionnement solidaire unique de façon à sécuriser le parcours des jeunes en matière d'accès au logement. Les aides au logement doivent être revalorisées pour diminuer la part du budget consacrée au logement et mieux prendre en compte la colocation, afin de ne pas pénaliser les jeunes choisissant ce mode de résidence.

4. LA MOBILITE DES JEUNES

La question de la mobilité, qu'elle soit nationale ou internationale, représente aujourd'hui un véritable enjeu pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les politiques européennes et françaises se sont ainsi données pour objectif de favoriser au maximum le phénomène de mobilité considéré comme une expérience formatrice en tout point. Les mesures mises en place en ce sens restent cependant destinées à une faible minorité de jeunes, et très majoritairement les étudiants. En particulier, les programmes internationaux de mobilité souffrent d'un manque de visibilité, d'une grande complexité administrative et bien souvent de budgets limités. Pourtant, les possibilités qu'offre la mobilité sont énormes : découverte du monde, enrichissement personnel et culturel, apprentissage... La mobilité nationale ou internationale, doit impérativement devenir une opportunité pour tous les jeunes.

L'intérêt de la mobilité

Favoriser la mobilité des jeunes, c'est tout d'abord permettre de s'ouvrir au monde, de découvrir de nouveaux territoires, d'aller à la rencontre de nouveaux groupes sociaux et de nouvelles cultures. A l'échelle européenne, c'est aussi en développant la mobilité des jeunes que l'on donnera les moyens aux jeunes citoyens de se forger une conscience européenne.

Favoriser la mobilité, c'est ensuite améliorer l'accès à la formation des jeunes. Face à des territoires où l'offre de formation reste limitée, en particulier en zones rurales, favoriser la mobilité permet à un jeune d'élargir son offre de formation et ainsi d'accéder à un cursus de formation adapté. A une autre échelle, c'est enfin lui permettre de maîtriser de nouvelles langues, un atout non négligeable pour son insertion professionnelle.

Favoriser la mobilité des jeunes, c'est enfin faciliter l'accès à l'emploi alors que la sédentarité peut confiner à la ségrégation. Dans un contexte de crise économique profonde où l'emploi se raréfie en particulier pour les jeunes, la capacité à être mobile représente un véritable enjeu. En premier lieu, il s'agit d'être en capacité de se déplacer et pour cela d'avoir accès à une offre de transports (transports en commun, permis de conduire, accès à un véhicule...). En second lieu, il s'agit d'être en capacité à « s'aventurer » sur de nouveaux territoires et en capacité de s'installer ailleurs, tant sur le plan psychologique que financier.

Les freins à la mobilité

Les premiers freins à la mobilité sont en effet d'ordre psychologique et financier. Etre mobile, c'est en effet accepter de dépasser certaines barrières, de partir à la rencontre de nouvelles personnes, de nouveaux territoires et de nouveaux modes de vie. C'est affronter l'angoisse d'être confronté à la solitude,

dans un pays dont on ne maîtrise pas la langue ou dans une ville où on ne connaît personne. Par ailleurs, être mobile nécessite d'engager un certain nombre de frais souvent conséquents voire carrément inaccessibles pour des jeunes en situation de précarité. Les travaux du CESE sur la mobilité des jeunes soulignent par exemple que le logement constitue le premier poste de dépenses en cas de mobilité.

Les dispositifs de soutien à la mobilité sont nombreux mais peu lisibles et épars. Les établissements d'enseignement supérieurs, les collectivités locales, l'Etat, l'Union Européenne, proposent presque toujours des bourses. Mais l'information n'est pas centralisée : il est donc d'une part difficile de s'informer sur chacun des dispositifs et d'autre part un candidat au départ devra constituer un dossier, souvent complexe, pour chacun des acteurs.

Un autre frein à la mobilité est l'accès aux transports qui peut être difficile et bien souvent coûteux. Ce frein est plus fort dans les zones péri-urbaines et les zones rurales isolées. La mobilité des jeunes doit indéniablement être renforcée. Voici plusieurs propositions qui vont en ce sens.



Proposition 6 : sensibiliser les jeunes à la mobilité par l'éducation et l'intermédiaire des pairs



Il est nécessaire d'éduquer dès le plus jeune âge à la mobilité. Cette éducation peut prendre diverses formes comme des classes découvertes sur ce thème ou des séjours à l'étranger, en particulier des séjours courts chez les plus jeunes pour les familiariser à la mobilité. Il est important d'amener les jeunes à sortir de leur territoire de vie et à emprunter des modes de déplacements inconnus jusqu'alors. Au sein de l'éducation non formelle, nous souhaitons le développement des propositions de séjours éducatifs et le soutien aux structures organisatrices. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire ont besoin de moyens pour fonctionner et pour mener leurs actions éducatives.

En marge d'actions éducatives, un travail de sensibilisation des jeunes devrait être mené permettant de lever les appréhensions de chacun et de répondre aux multiples interrogations, ou tout simplement de susciter l'envie du départ. Pour ce faire, rien ne vaut l'échange avec des jeunes ayant eux-mêmes vécus des expériences réussies. Nous préconisons donc de multiplier les initiatives basées sur la sensibilisation par les pairs.

Pour que les différents dispositifs de soutien à la mobilité soient véritablement accessibles au plus grand nombre, nous proposons la création d'un guichet unique de la mobilité (probablement au niveau régional). L'initiative de la région Aquitaine (dispositif Aquimob : dossier unique de candidature permettant de postuler à l'aide ministérielle à la mobilité, à l'aide régionale, aux aides Erasmus études ou stages

ainsi qu'à l'ensemble des aides propres aux établissements universitaires) constitue certainement un exemple à démultiplier.



Proposition 7 : faciliter l'accès aux transports pour les jeunes



La mobilité des jeunes ne pourra être améliorée tant qu'un travail de réflexion ne sera pas mené sur l'accès aux transports des jeunes. Il faut pour cela articuler les abonnements pour favoriser le passage d'un mode de transport à un autre au sein d'un bassin de vie y compris dans les zones transfrontalières. Garantir un accès facile aux transports au commun pour les jeunes est le meilleur moyen d'agir sur les comportements à long terme. Il s'agit également de soutenir financièrement tout ou partie du permis de conduire particulièrement dans les territoires où la voiture est incontournable et définir un montant maximal des assurances voitures pour les jeunes conducteurs.



Proposition 8 : développer la mobilité internationale et sauver le programme ERASMUS



Avoir une expérience internationale au cours de son cursus facilite l'insertion professionnelle et permet de mieux appréhender les enjeux de la construction européenne en côtoyant des cultures différentes à travers le continent. Les programmes de mobilité internationale notamment le dispositif ERASMUS doivent être maintenu et développé. Concernant la mobilité étudiante, le Forum français de la Jeunesse souhaite que l'objectif du processus de Bologne de 20 % de mobilité étudiante à l'horizon 2020 soit tenu. Les aides financières allouées aux étudiants dans ce cadre ne doivent par ailleurs pas être revues au profit d'un système de prêt qui contraindrait les étudiants à s'endetter avant même leur entrée dans la vie active. Les autres programmes européens comme « Jeunesse en action » doivent tout autant être défendus et maintenus, ce dernier permettant notamment aux jeunes non étudiants de vivre une expérience de mobilité européenne et citoyenne. A l'horizon 2022, nous souhaitons que 10% d'une classe d'âge puisse bénéficier d'une expérience de mobilité internationale.



Proposition 9 : favoriser les expériences de mobilité courte



Le rapport du centre d'analyse stratégique sur la mobilité des jeunes démontre qu'une expérience de mobilité courte incite les jeunes qui l'ont vécue à envisager un temps de mobilité plus long par la suite. Il paraît donc pertinent d'élargir la gamme des dispositifs de mobilité existants (essentiellement académiques) et de proposer également des séjours de plus courte durée.

5. RECONNAITRE ET VALORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Quel que soit le secteur associatif, syndical, politique ou économique, le vieillissement de ceux qui s'y engagent est une tendance qui s'aggrave et les jeunes y sont très peu représentés. A titre d'exemple la moyenne d'âge des présidents d'association est ainsi de 56 ans et de 55 ans pour les députés ! Les dernières études montrent une rupture entre les jeunes et les institutions « classiques ». Avoir considéré durant ces trente dernières années les jeunes comme des récepteurs des politiques en matière de jeunesse sans jamais les impliquer réellement en est certainement l'une des causes.

Pour autant, on aurait tort de penser les jeunes éloignés des préoccupations sociales et politiques. Les jeunes s'engagent plutôt davantage que les autres générations mais de manière différente. Plus ponctuels et souvent plus concrets, leurs engagements ont besoin de percevoir l'efficacité de l'action et se réalise avec une forte exigence démocratique. Ils s'engagent de ce fait par d'autres moyens : manifestations, pétitions, meetings politiques, etc. Il est dans ce contexte, urgent de faciliter, d'offrir des cadres, reconnaître et valoriser l'engagement des jeunes.



Proposition 10 : multiplier des lieux de participation des jeunes



L'engagement des jeunes passe par la capacité que leur laisse notre société à participer, imaginer et réaliser des politiques et projets sur les territoires. Cela nécessite de leur permettre d'accéder aux lieux de décision. Cette capacité doit être renforcée par la mise en place de dispositifs qui incitent les jeunes à s'engager et permettent aux associations et acteurs publics de les accueillir davantage. Plusieurs axes doivent permettre cela comme soutenir la formation des bénévoles associatifs, renforcer la place faite aux démarches collectives dans le cadre des actions soutenues ou mises en œuvre par les pouvoirs publics. Il est incontournable d'exiger des espaces éducatifs (école, associations, etc.) une réelle mission d'éducation à la vie démocratique. Cela passe par associer davantage les jeunes et les organisations qui les représentent aux décisions qui touchent à la vie lycéenne, des apprentis et étudiante ; rendre plus efficient les lieux de décisions, légitimer les élections lycéennes et étudiantes par l'envoi systématique des professions de foi des candidats aux élections, par la tenue de ces élections sur une période resserrée partout en France et par la mise en place de campagne d'incitation au vote. Plus fondamentalement, le cadre scolaire doit devenir un espace de vie, d'échanges et de rencontres où se déploie un processus éducatif global et permanent autour de l'engagement et de la prise d'initiative.



Proposition 11 : faire du service civique un cadre d'apprentissage de la vie citoyenne et collective



Le service civique peut être un réel levier d'engagement pour les jeunes mais il nécessite pour cela d'être suffisamment encadré. Loin du stage ou de l'emploi aidé, le Service Civique doit être pensé comme un engagement, il doit être un cadre d'apprentissage de la vie citoyenne et collective, et une étape vers la mixité sociale. Pour cela, l'agence du Service Civique doit pouvoir assurer une réelle mission de contrôle pour lutter contre le remplacement de poste et le détournement du dispositif comme prévu dans les textes. Les conditions matérielles doivent être améliorées, en particulier en s'articulant avec l'ouverture des droits au RSA et la mise en place du droit à la formation et à l'insertion. La volonté affichée de voir se développer le nombre de jeunes en service civique ne doit pas se faire au détriment de leur durée et qualité. Neuf ou douze mois sont des durées nécessaires pour la mise en œuvre de projet et l'engagement des jeunes.



Proposition 12 : reconnaître l'action associative, syndicale et politique des jeunes



Alors que nous fêtons les 10 ans de la VAE, ce dispositif reste très méconnu des jeunes. La loi de 2002 sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) a reconnu pour la première fois l'expérience bénévole comme une composante d'un parcours, au même titre que l'expérience professionnelle. Cette disposition doit être généralisée dans sa mise en œuvre. Il conviendrait notamment de renforcer l'information, simplifier les démarches et développer l'accompagnement. Cette reconnaissance de l'engagement doit aussi s'inscrire dans le cadre de formation (lycéenne, universitaires, en apprentissage, etc.) comme partie intégrante des cursus.

6. LA FACILITATION DES INITIATIVES DE JEUNES

Nous vivons une situation paradoxale, de nombreuses institutions et personnalités se désolent de l'absence des jeunes et de leur parole dans les lieux de représentation mais les organisations de jeunes peinent à être reconnues, structurées et organisées faute de soutien suffisant. Une politique ambitieuse envers la jeunesse ne peut pas passer à côté d'un soutien fort à la structuration et au développement des organisations de jeunes. Investir dans le développement des mouvements de jeunes, c'est investir dans le renouvellement démocratique, économique et social de notre pays.



Proposition 13 : la mise en place d'un programme de développement des organisations de jeunes articulé autour de trois axes :



- **Reconnaissance des organisations de jeunes**

Les organisations de jeunes sont syndicales, mutualistes, politiques ou associatives, et ont pour spécificités d'être dirigées et animées par des jeunes (de moins de 30 ans). Pour permettre à des jeunes de disposer des moyens matériels nécessaires pour s'investir dans des missions de dirigeant d'association nationale, engagement qui nécessite le plus souvent une mise entre parenthèse du parcours professionnel et/ou scolaire, nous demandons la mise en œuvre d'une réflexion sur la législation relative à l'indemnisation des dirigeants associatifs, afin de prendre en compte la spécificité des associations de jeunes et rendre accessible à tous la prise de responsabilité. Cette reconnaissance permettra de sécuriser les jeunes responsables dans leur rôle et renforcera la contribution de ces organisations à la formation de futurs cadres des corps intermédiaires. Le Forum Français de la Jeunesse, comme lieu d'expression nationale de jeunes, doit être reconnu, soutenu et entendu par les pouvoirs publics. Les organisations de jeunes doivent devenir des appuis dans la définition de politiques publiques quel que soit les échelons et être des relais lorsqu'il s'agit de politiques en direction des jeunes. En particulier, les politiques de soutien aux initiatives de jeunes (notamment lycéens, apprentis, étudiants, ...) sont à développer et doivent s'appuyer sur les organisations de jeunes chaque fois que cela est possible.

- **Développement des structures gérées par les jeunes**

Pour favoriser le développement d'associations nationales de jeunes durables et indépendantes (à exception des organisations partisans), le Forum Français de la Jeunesse demande aux acteurs publics de leur assurer des moyens pérennes, impliquant notamment le principe de la pluri-annualité des financements et un soutien à la structuration des têtes de réseaux. Ces financements sont

particulièrement indispensables pour accompagner le turn-over constitutif de nos structures.

Il est important de réfléchir à la mise en place d'un fonds qui aurait vocation à renforcer la capacité d'analyse et d'expérimentation des organisations de jeunes.

- **Création de nouvelles organisations**

Afin de permettre la création de nouvelles organisations, il paraît indispensable d'assurer la formation des acteurs en lien avec la jeunesse sur ce que sont les organisations de jeunes et quels sont les leviers pour les créer. Ces personnes seraient ensuite en capacité d'orienter les jeunes et être des appuis dans le montage de ces organisations. Il est nécessaire de mettre en œuvre des campagnes ambitieuses de promotion de l'engagement des jeunes, qui pourront aussi bien s'appuyer sur l'organisation d'événements spécifiques que sur de la production d'outils.



PROPOSITIONS

- 1. CREATION D'UN SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION**
- 2. PERMETTRE L'ACCES DES JEUNES AU DROIT COMMUN**
- 3. EXTENSION DU RSA AUX MOINS DE 25 ANS**
- 4. GARANTIR UN DROIT A LA FORMATION ET A L'INSERTION POUR LES JEUNES**
- 5. GARANTIR LE DROIT AU LOGEMENT DES JEUNES**
- 6. EDUQUER LES JEUNES A LA MOBILITE ET LES SENSIBILISER PAR L'INTERMEDIAIRE DES PAIRS**
- 7. FACILITER L'ACCES AUX TRANSPORTS**
- 8. DEVELOPPER LA MOBILITE INTERNATIONALE ET SAUVER LE PROGRAMME ERASMUS**
- 9. FAVORISER LES PROGRAMMES DE MOBILITE COURTE**
- 10. MULTIPLIER LES LIEUX DE PARTICIPATION DES JEUNES**
- 11. FAIRE EVOLUER LE SERVICE CIVIQUE**
- 12. RECONNAITRE L'ACTION ASSOCIATIVE, SYNDICALE ET POLITIQUE DES JEUNES**
- 13. METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS DE JEUNES**